

de trois chevaux du vin le plus pur. Les témoins de cet acte furent Josbert, prieur de Saint-Victor, Hugues du Buis, prêtre, Girbert de Fontanet et plusieurs autres personnes, tant clerks que laïcs. Ensuite une certaine Ameline de Montretreu (*de Monterotrudo*), se donnant elle-même au Bienheureux Martin, avec l'approbation de ses fils, donna à Dieu et au couvent de Savigny le quart des dîmes qu'elle possédait de droit dans la paroisse d'Amplepuis, au village vulgairement appelé de Sanière (Savonnerie). Celle-ci ayant suivi le chemin de toute chair (étant morte), son fils Guillaume désirant aller à Jérusalem, ayant imité le pieux exemple de sa mère, étant à Tarare, donna à toujours entre les mains d'Hugues, cèlèrier de Savigny, au dit monastère et aux moines qui y servaient Dieu, un autre quart desdites dîmes qui lui appartenait de droit. Ledit Hugues, cèlèrier, animé de charité, lui donne de bon gré, pour lui aider à faire ce pèlerinage, 40 sols de monnaie forte et 4 aussi à son compagnon Bonpar, par amour dudit Guillaume. Les témoins de cet acte furent Hugues Runfateur, Pierre de Vego, Girin d'Ali, Hugues du Buis, Pierre du Moulin et son fils Rotland, Allon de Rébé (*de Raybiaco*) et beaucoup d'autres personnes.

Vers 1140, Hugues, cèlèrier de Savigny, voulant acquérir le reste d'une dime de la paroisse d'Amplepuis qui appartenait à Pierre de Montretreu (*de Monterotrudo*), frère de Guillaume, lui donna 90 sols de monnaie forte; à cause de cela, dans le chapitre de Savigny, ledit Pierre approuva la donation faite à Dieu et à l'église de Savigny de sa part et de celles de sa mère et de son frère. Ensuite ledit Hugues cèlèrier, désirant l'approbation à ce sujet d'Umbert III, sire de Beaujeu, parce que ces biens dépendaient de sa suzeraineté, lui donna un marc d'argent. Les témoins de cet acte